

FONCTIONNEMENT DU PARRAINAGE AU CVM

1. Prise de contact avec la personne enseignante du cours et formulaire

Une personne étudiante désirant profiter du service de parrainage doit entrer en contact avec son enseignante ou enseignant et discuter avec elle ou lui de sa situation. Le parrainage est une aide qui doit être vue comme complémentaire aux autres moyens disponibles : présence active en classe, utilisation des moments de disponibilités de l'enseignante ou de l'enseignant, être à jour dans ses exercices, utilisation de l'aide ponctuelle au CVM, etc. Avec l'accord de son enseignante ou enseignant (signature requise), la personne étudiante remplit le formulaire d'inscription en indiquant ses moments libres pour le parrainage tout en s'engageant à utiliser les disponibilités de son enseignante ou enseignant, ou sinon, l'aide ponctuelle au CVM.

2. Prise de contact avec la ou le responsable du parrainage

La personne étudiante transmet ensuite le formulaire dûment rempli à la personne responsable du parrainage.

3. Test diagnostique

La personne étudiante peut compléter le test diagnostique, portant sur du contenu mathématique de niveau secondaire, disponible sur la page *Moodle* du Centre d'aide en mathématiques. Le résultat au test permettra de cibler les difficultés éprouvées afin de mieux cibler l'aide à apporter.

4. Jumelage

Si le service de parrainage est la mesure d'aide retenue, la personne responsable du tutorat procédera au jumelage en transmettant par MIO le formulaire d'inscription à une tutrice ou à un tuteur ayant des plages horaires communes. C'est la tutrice ou le tuteur qui entre ensuite en contact avec la personne étudiante afin de fixer le moment des rencontres.

Modalités des rencontres de parrainage

Fréquence : 1 rencontre de 1h par semaine.

Lieu : Local C-221

Si l'achalandage est trop élevé au C-221 : C-145 (centre Sigma), C-154 (centre de parrainage en sciences, classe vide ou local d'étude à la bibliothèque).

Afin d'optimiser les ressources budgétaires allouées au parrainage, la personne responsable du tutorat pourra, si nécessaire, tenter de jumeler certaines demandes à des séances de parrainage déjà existantes (par exemple, avec d'autres personnes étudiantes du même cours). À la suite de bons résultats, il est aussi possible que la personne responsable du tutorat mette fin au parrainage et redirige la personne étudiante vers d'autres mesures d'aide.

Responsable du centre d'aide : Géraldine Martin

Coordonnées : 514-747-6521 poste 7677, bureau C-273, gmartin@cegepsl.qc.ca)